

COMMISSION PERMANENTE

séance du 19 septembre 2005

CP 05/09-16

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES PUBLICS Interventions Urgentes Collèges Publics reçus à disposition du Département

Article 2317312 – S/Fonction 221

Rapport de M. le Président :

Lors de sa réunion pour le vote du Budget Primitif 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé une enveloppe de **40 000 €** destinée à financer des travaux revêtant un caractère d'urgence dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du collège Jean Rostand à Valence d'Agen.

Lors des violents orages de grêle du 28 juillet 2005, la serre horticole du collège Jean Rostand a subi d'importants dégâts (nombreuses vitres cassées et stores détériorés).

J'ai donc été amené à faire procéder à une réparation urgente de ce bâtiment, dont le coût d'intervention réalisé par la Société CMF s'élève à la somme de **15 600,62 € TTC**.

Je vous précise que ce dossier a été transmis à la Société d'Assurance concernée qui a donné son aval pour cette intervention.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver l'intervention ci-après :

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen

- Réparation de la serre horticole : **15 600,62 € TTC**

que je vous demande d'imputer à l'Article 2317312 – S/Fonction 221 du Budget Départemental 2005 (Interventions Urgentes).

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A – Autorisation de programme.....	40 000,00 €
B – Engagement à ce jour.....	11 061,44 €
C - Engagement à la présente Commission.....	15 600,62 €
D – Reliquat.....	13 337,94 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 septembre 2005

CP 05/09-16

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS
LES COLLEGES PUBLICS
Interventions Urgentes
Collèges Publics reçus à disposition du Département
Article 2317312 – S/Fonction 221**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, suite aux violents orages de grêle du 28 juillet 2005, la réparation de la serre horticole au collège Jean Rostand à Valence-d'Agen pour un montant de 15 600,62 € TTC ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2317312, sous-fonction 221 du budget départemental (interventions urgentes).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,